

dans la guerre qui se poursuit contre l'Eglise. C'est l'Eglise qui est attaquée dans les Congrégations, et c'est elle que les Congrégations défendent en repoussant une autorisation qui a pour but de les asservir et de préparer l'asservissement de l'Eglise elle-même. Une telle autorisation, nous ne pouvons pas la demander.

En faisant cette déclaration, loin de nous la pensée de condamner ceux de nos frères dans la vie religieuse qui croient devoir prendre un autre parti. Nous savons combien la délibération est pleine d'angoisses. Forcés de choisir entre deux maux tous deux très graves, entre les ruines de toutes sortes qui vont suivre l'abstention, et, d'autre part, l'atteinte profonde portée par la loi aux prérogatives de l'Eglise non moins qu'aux libertés individuelles, l'hésitation s'explique, et le Souverain Pontife lui-même, sous certaines réserves, a laissé aux Congrégations la faculté de se déterminer. Plusieurs d'entre elles croient pouvoir trouver une formule de conciliation qui satisfasse le gouvernement sans sacrifier les droits du Saint-Siège. Pour nous, entre le gouvernement qui persiste à mettre comme condition préalable à l'autorisation l'abandon par les Congrégations de l'exemption canonique, et le Saint-Siège qui déclare « ne pas permettre qu'on méconnaisse ou amoindrisse l'exercice direct et immédiat de son autorité suprême sur les Ordres ou Instituts religieux » (lettre du cardinal Gotti aux évêques de France, 10 juillet), nous avouons, avec tous les religieux qui ont pris le chemin de l'exil ou se sont dispersés, ne pas trouver de formule de conciliation.

Persuadés, en outre, que demander l'autorisation serait livrer aux adversaires de l'Eglise des œuvres cent fois approuvées par elle, sacrifier nos droits individuels, notre indépendance et notre dignité ;

Que ce serait porter une atteinte profonde à notre vie religieuse elle-même et dans ce qu'elle a de plus intime ;

Que, mis enfin en position de rendre à la France un signalé service, en résistant, autant que nous le pouvons, à une persécution religieuse qui la tue, ce serait refuser de nous sacrifier pour elle ; il ne nous reste plus, croyons-nous, qu'à prendre le parti que nous dicte notre devoir de Français, de catholiques et de religieux. Et, nous aimons à le croire, personne parmi ceux

que n'aveugle
ne verra dans
révolte ; mais
considérons co
C'est une do
de prendre. T
notre vie sont
nir nous appar
ne plus pouvoi
compromises d
sans honneur e
rons, nous n'a
qui nous conda
les disciples. » I
persécutent. » I
la France sur la
la plus ardente.
Veuillez agré
profond respect
M. ()
M. I
R. E

Nous avons e
de nos amis, cu
assisté à tous les
enchanté de la
inscrits au progr
trioties émigrés r
Cette opinion de
par toute la pre
D'autre part, d
avoir résumé les